



**Comparution
de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM)**

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-379

Demandes présentées par la Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation en vue de renouveler les licences de radiodiffusion pour ses divers services de programmation audio et audiovisuels de langue française et de langue anglaise

Le 21 janvier 2021



Monsieur le président,

Madame la vice-présidente

Mesdames les conseillères,

Membres du personnel,

Je suis Hélène Messier, présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique, l'AQPM. Je suis accompagnée d'Anne-Valérie Tremblay, conseillère en financement. Au nom des producteurs indépendants du Québec, je vous remercie de nous recevoir à cette audience.

L'AQPM conseille, représente et accompagne plus de 160 entreprises québécoises de production indépendante en cinéma, télévision et web.

La Société Radio-Canada est l'un des principaux véhicules de la créativité canadienne. Elle joue un rôle fondamental dans la création et la production d'émissions de qualité en langue française au Canada.

L'AQPM estime que la télévision traditionnelle et les services facultatifs du diffuseur public répondent toujours aux objectifs de la Politique canadienne de radiodiffusion en offrant à tous les publics des services de télévision qui renseignent, éclairent et divertissent. Ces services contribuent encore aujourd'hui à la vitalité de tout un écosystème de création audiovisuelle partout au pays.

C'est pourquoi, l'AQPM considère que la demande de renouvellement de licence de ses services doit être accordée, mais pas aux conditions demandées par la Société Radio-Canada.

La présente audience s'inscrit dans un contexte particulier alors qu'il subsiste une *Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion de médias*

numériques et que le gouvernement fédéral a déposé récemment le projet de loi modifiant la *Loi sur la radiodiffusion*. Un projet de loi qui reconnaît (enfin) la nécessité d'intégrer les services de diffusion en ligne canadiens et étrangers au cadre réglementaire afin qu'ils participent au financement et à la mise en valeur de la production canadienne. Dans ce contexte, il nous semblerait prématuré que le CRTC acquiesce à la demande de la Société Radio-Canada /CBC d'obtenir plus de souplesse réglementaire. En fait, elle demande une réduction de ses obligations actuelles en contrepartie d'attentes non contraignantes sur ses diverses plateformes en ligne. Le CRTC devrait, selon nous, se garder de créer un précédent sans le bénéfice d'un nouveau cadre réglementaire ou d'une réflexion qui prendrait en compte l'ensemble de l'écosystème de radiodiffusion.

De plus, l'AQPM trouve que l'argumentation du diffuseur public est paradoxale. D'un côté, il préconise un changement du cadre réglementaire pour inclure toutes les plateformes de diffusion dans le nombre total d'heures de présentation, mais de l'autre, il ne croit pas que l'application de mesures réglementaires soit requise ou appropriée dans le cas de ses services numériques.

À notre avis, la meilleure façon de s'assurer que la Société utilise chaque plateforme le plus efficacement possible afin de servir les Canadiens partout au pays et d'atteindre les objectifs de la Politique canadienne de radiodiffusion, serait **d'ajouter à ses plateformes numériques des exigences en matière de diffusion et de dépenses en émissions canadiennes (DÉC), de dépenses en émission d'intérêt national (ÉIN), en langue originale française, en production indépendante, ainsi qu'en mise en valeur du contenu canadien.**

La Société plaide qu'elle a besoin de cette souplesse réglementaire pour accroître son offre en ligne, ce qui implique une réduction de ses dépenses consacrées à sa programmation linéaire. S'il est vrai que la consommation de la télévision évolue, il n'en demeure pas moins que la très grande majorité de l'écoute s'effectue encore en direct sur les services linéaires.

L'AQPM comprend mal la stratégie du diffuseur public notamment dans le marché de langue française alors que les émissions de Radio-Canada cartonnent toujours dans les émissions les plus regardées à la télévision. C'est aussi la télévision linéaire qui lui procure ses plus importants revenus publicitaires.

Le diffuseur public nous demande de croire au bien-fondé d'une telle stratégie, mais s'abstient de fournir les informations nécessaires pour en évaluer la pertinence. **L'AQPM recommande donc au CRTC d'exiger que le diffuseur public communique ses données sur la fréquentation de chacune de ses plateformes en ligne par marché linguistique, sur les abonnements au volet payant de son service en ligne Tou.tv EXTRA, mais également sur sa stratégie de dépenses en programmation et en promotion des contenus canadiens sur les différents volets payants et gratuits de ses plateformes.**

Les principales demandes pour les services audiovisuels de langue française

Examinons certaines des demandes du diffuseur public pour ses services de langue française.

Émissions d'intérêt national

Actuellement, la chaîne généraliste de Radio-Canada doit diffuser au moins sept heures par semaine d'émissions d'intérêt national (ÉIN) aux heures de grande écoute. Au moins 75 % de celles-ci doivent être consacrées à de la programmation canadienne produite par des sociétés de production indépendante. En 2013, le Conseil avait accepté que ce nombre d'heures soit inférieur au niveau historique de dix heures, parce que « les seuils de financement de la SRC ont chuté en dessous des seuils historiques ». Depuis 2016, la Société a bénéficié d'un réinvestissement du gouvernement du Canada de 675 millions de dollars sur cinq ans. Malgré cela, la Société propose de diminuer cette obligation à un minimum de

six heures par semaine d'ÉIN aux heures de grande écoute, tout en augmentant à au moins 80 %, la proportion de ces heures devant être produite par des sociétés de production indépendante. L'AQPM note que cette demande entrainera une baisse du nombre d'heures d'ÉIN diffusées entre 19 h et 23 h sur ICI Radio-Canada Télé et conséquemment une baisse d'émissions produites par des sociétés de production indépendante (de 5,25 heures à 4,8 heures).

L'AQPM s'interroge aussi sur les contenus qui remplaceront ces émissions originales en langue française aux heures de grande écoute, alors que c'est justement pendant ces périodes horaires que le diffuseur public a le plus d'opportunités de faire connaître les contenus d'ici, mais aussi d'engranger le plus de revenus publicitaires.

L'AQPM ne croit pas qu'il soit opportun de diluer un peu plus les ÉIN avec les médias numériques liés au diffuseur public. Accorder plus de souplesse à ce dernier ne ferait qu'affaiblir un peu plus la qualité et la diversité de sa programmation linéaire. Il devrait forcément remplacer ces contenus par des émissions moins coûteuses souvent étrangères, qui pourraient contribuer à diminuer l'écoute et les revenus.

L'AQPM demande au Conseil de plutôt rétablir les exigences historiques de diffusion **d'ÉIN** aux heures de grande écoute à la télévision traditionnelle de langue française (réseau et stations), soit un minimum de **dix heures par semaine, dont au moins 75 % produites par des sociétés de production indépendante.**

Pour être en accord avec son mandat de service public, mais aussi pour respecter l'esprit des décisions du Conseil dans sa politique *Parlons télé*, l'AQPM pense qu'ICI Radio-Canada devrait également avoir une obligation de dépenses en ÉIN exprimée en pourcentage de ses revenus de l'année précédente. Il est en effet nécessaire de maintenir un seuil minimal de dépenses dans ce type d'émissions. On le sait, les budgets de production des émissions d'intérêt national de langue française, notamment pour les séries dramatiques, sont quatre fois moindres que

ceux des productions de langue anglaise alors que le mandat du diffuseur public est d'offrir une programmation de qualité équivalente en français et en anglais. Si on se fie à la moyenne historique des trois dernières années, le seuil de dépenses en ÉIN devrait se situer au minimum à 20 % des revenus de l'année précédente.

En ce qui concerne les **services facultatifs ICI ARTV et ICI EXPLORA**, l'**AQPM fait également des recommandations pour les DÉC, les ÉIN, la production de langue originale française et la production faite par des entreprises indépendantes** qui sont détaillées dans notre mémoire de février 2020.

Programmation destinée aux enfants

La Société Radio-Canada veut également, sur ses stations conventionnelles, réduire ses obligations de programmation canadienne originale destinées aux enfants et aux jeunes. L'AQPM estime qu'ICI Radio-Canada doit continuer à jouer un rôle de premier plan pour la jeunesse en lui offrant des programmes de qualité qui font appel à son imaginaire et qui dépeignent sa réalité. À l'âge de l'apprentissage linguistique et de la découverte culturelle, l'accès à des contenus audiovisuels qui reflètent nos valeurs et qui véhiculent notre langue est essentiel pour acquérir une identité citoyenne et culturelle commune.

L'AQPM soutient la volonté de la Société d'offrir de plus en plus de contenu jeunesse de langue originale française sur ses plateformes en ligne, mais cela ne doit pas avoir pour conséquence d'appauvrir l'offre destinée aux enfants à l'antenne des services linéaires. L'AQPM croit qu'il est essentiel d'y maintenir une programmation jeunesse importante, non seulement à cause de l'accessibilité universelle et gratuite de la télévision linéaire, mais afin de s'assurer d'une écoute conjointe avec les parents permettant ainsi le dialogue et la supervision.

L'AQPM recommande donc au Conseil de maintenir la condition de licence (13.) à la télévision traditionnelle de langue française (réseau et stations) qui stipule que la titulaire doit diffuser en moyenne au moins 15 heures par semaine, d'émissions canadiennes destinées aux enfants de moins de 13 ans, et au moins 100 heures par année de radiodiffusion d'émissions canadiennes originales destinées aux enfants et aux jeunes. Un minimum de 75 % de ces heures doivent être produites par des sociétés de production indépendante.

La contribution du diffuseur public à la création d'une programmation de qualité en langue originale française

Les œuvres de langue originale française doivent être suffisamment nombreuses pour occuper tous les écrans, alors même que les Francophones sont de plus en plus sollicités par des contenus étrangers.

Or, l'AQPM constate que les montants payés par la Société Radio-Canada aux producteurs indépendants en contrepartie des licences de diffusion n'ont pas augmenté depuis des années.

Plusieurs genres subissent même une baisse, que ce soient les émissions jeunesse, notamment celles en animation, les documentaires uniques et les longs métrages. Les budgets dont bénéficient les productions destinées uniquement aux plateformes en ligne sont eux aussi nettement moindres que ceux des émissions télévisuelles. Cela ne rassure en rien les producteurs indépendants d'émissions jeunesse et de documentaire quant aux intentions de la Société de faire migrer ces deux genres sur leurs services numériques.

Alors que les coûts de production et la concurrence ne cessent de croître, cette tendance à la baisse ou même à la stabilité du montant des licences compromet la

capacité de la Société d'État et des producteurs indépendants de continuer à offrir des productions de qualité dans le marché de langue française, et de maintenir ainsi l'intérêt de l'auditoire pour les productions locales.

Le diffuseur public doit donc s'assurer d'investir suffisamment d'argent dans ses licences de diffusion pour permettre aux producteurs indépendants d'offrir des émissions de qualité.

Le diffuseur public souhaite également modifier de façon importante la définition d'une **émission « originale de première diffusion »**. La programmation présentée à l'antenne d'ICI Radio-Canada Télé pourrait, à terme, être composée de plus en plus de rediffusions de contenus initialement diffusés par d'autres diffuseurs. **L'AQPM s'oppose à ce changement et demande donc le maintien de la définition du Conseil.**

Des relations équilibrées avec les producteurs indépendants

La Société Radio-Canada doit être exemplaire dans ses relations contractuelles avec les producteurs indépendants. L'AQPM s'inquiète du déséquilibre grandissant du pouvoir de négociation entre les diffuseurs et les producteurs indépendants.

Or, la condition d'un secteur de production indépendant fort réside dans la capacité des producteurs de conserver la propriété intellectuelle de leurs productions et de bénéficier des retombées financières de leurs contenus dans d'autres marchés et sur d'autres plateformes.

Plusieurs producteurs s'occupent de la distribution de leur contenu sur la scène internationale, soit par le biais d'entreprises de distribution qu'ils contrôlent ou par le biais de tiers avec lesquels ils ont négocié des ententes parfois même exclusives.

Il faut s’assurer que le rôle du diffuseur public demeure complémentaire à celui du producteur et que les activités qu’il entreprend sur la scène internationale soient discutées et entérinées par les producteurs sans pression induite.

Les dernières années nous ont démontré la nécessité de rééquilibrer les relations entre les producteurs indépendants et le diffuseur public. C’est pourquoi, **de concert avec la Canadian Media Producers Association (CMPA), nous demandons que la condition de licence qui exige que la Société Radio-Canada conclue le plus tôt possible une entente commerciale avec nos associations, soit maintenue.**

La production indépendante québécoise à l’extérieur de Montréal

L’AQPM est convaincue que la Société doit soutenir la production faite par des entreprises indépendantes dont le siège social est situé en région.

Nous estimons cependant que la programmation locale du diffuseur ne doit pas se résumer aux nouvelles, mais aussi offrir la possibilité aux créateurs et producteurs locaux ou régionaux d’exprimer leur talent et leur créativité, tout en reflétant les particularités des différentes régions du Canada et du Québec.

L’AQPM pense que les producteurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) tout comme ceux du Québec hors Montréal doivent bénéficier de ce soutien.

C’est pourquoi l’AQPM croit que la Société devrait aussi s’engager à consacrer au moins 6 % des dépenses de programmation indépendante de l’année de radiodiffusion en cours à la production indépendante québécoise hors Montréal.

La diversité

En matière de diversité, l'AQPM partage l'objectif du diffuseur public pour une meilleure représentation des communautés sous-représentées à l'écran.

La sensibilisation des producteurs indépendants à ces enjeux s'est traduite, ces dernières années, par une nette amélioration dans la représentation des diversités dans les productions originales diffusées à l'écran. L'AQPM souhaite que les engagements de la société d'État à cet égard se fassent en consultation avec les producteurs afin qu'ils soient adaptés à leur réalité financière, linguistique et régionale. Assurer une plus grande diversité à l'écran et derrière l'écran est une responsabilité de l'ensemble de l'industrie. Si la Société d'État veut prendre des engagements à cet égard, elle devrait le faire en collaboration avec les joueurs clés de l'industrie.

Conclusion

La Société Radio-Canada doit demeurer un des principaux véhicules de la créativité canadienne. Elle doit assurer son rôle de transmission culturelle et identitaire. Elle doit soutenir efficacement la production de contenus en langue originale française destinés à toutes ses plateformes. Elle devrait donc avoir des obligations réglementaires sur l'ensemble de celles-ci et être tenue d'en rendre compte de manière transparente et détaillée pour chaque service, par marché linguistique. En l'absence d'une levée de l'ordonnance d'exemption pour les services numériques ou d'une redéfinition du cadre réglementaire s'appliquant à toutes les composantes de l'écosystème de radiodiffusion, l'AQPM espère que le CRTC rejettera l'ensemble des demandes du diffuseur public visant à diluer ses obligations réglementaires actuelles. Nous vous remercions de votre attention et nous sommes prêtes à répondre à vos questions.